

La culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) une compétence régionale

La loi « Enseignement supérieur et recherche » du 22 juillet 2013 acte le transfert de l'Etat aux Régions de la mise en cohérence des actions en faveur de la culture scientifique, technique et industrielle.

Le 29 janvier 2015, le Président de la région Aquitaine a lancé le Réseau aquitain CSTI et défini 3 enjeux :

- rendre la **culture scientifique** accessible au **plus grand nombre**
- sensibiliser le **grand public** aux différents **enjeux de la société**
- participer à la dynamique de **recherche et d'innovation** en Aquitaine.

Les opérateurs territoriaux :

Les centres de Culture Scientifique Technique et Industrielle

Cap Sciences, Lacq Odyssée

Objectifs généraux et fonctions des CCSTI :

- Favoriser la réflexion individuelle et collective sur la place de la science et des techniques dans la société
- Réaliser et promouvoir des actions de vulgarisation scientifique et technique.
- Contribuer à conserver les patrimoines culturels scientifiques et techniques locaux

Les commissions CSTI

Un réseau d'acteurs au cœur des territoires

○ Un dispositif innovant initié par la DSDEN 40

- ↪ Inauguration de la **commission départementale CSTI** (29 mai 2015)
- ↪ Création de la première **commission locale CSTI à l'échelle des Grands Lacs** (22 mai 2015)
- ↪ Aujourd'hui, un maillage sur **5 secteurs** :
Cœur Haute Lande, Grand Dax, Grands Lacs, Mt de Marsan agglomération, MACS
- ↪ Perspectives : un **maillage territorial à développer**
 - ↪ **Pour 2020** : secteurs **CC Chalosse-Tursan/Coteaux et Vallées des Luys, CC Côte Landes Nature**

○ Une commission pluri catégorielle

- ↪ Établissements scolaires, collectivités, associations, entreprises, recherche...

○ Des actions

- ↪ Fête de la science, Rocketry Challenge, formations...
- ↪ Semaine école/entreprise, semaine de l'industrie...